



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-120

PUBLIÉ LE 22 MARS 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Délégation Départementale de Paris

75-2021-03-19-00006 - ARRÊTÉ N° 2021-DD75-045?? portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier?? Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

75-2021-03-19-00006

ARRÊTÉ N° 2021-DD75-045

portant modification de la composition du
Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier
Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2021-DD75-045

**portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier
Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU** L'arrêté n° DS – 2021/008 du 15 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Madame Marie-Noëlle VILLEDIEU, Directrice de la délégation départementale de Paris ;
- VU** L'arrêté n°2019/DD75/028 du 14 février 2019 portant création du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences, Établissement public de Santé, par fusion du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'Établissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray Vacluse ;
- VU** La décision du Conseil de la Métropole du Grand Paris n°CM2020/09/25/23-61 du 25 septembre 2020, portant désignation de ses représentants au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé du territoire de la métropole ;
- VU** Le courrier de la Directrice de la Délégation départementale de Paris en date du 19 mars 2021 portant désignation d'une personnalité qualifiée, en application des articles L 6143-5 et R 6143-3 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le 1° de l'article 2 de l'arrêté n°2019/DD75/028 du 14 février 2019 est modifié comme suit :

Madame Aline BESSIS et Monsieur Eric PLIEZ sont désignés représentants d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre du ressort de l'établissement (Métropole du Grand Paris) ;

Le 2° de l'article 2 est modifié comme suit :

Madame Cynthia FLEURY-PERKINS est désignée personnalité qualifiée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;

ARTICLE 2 :

Suite à ces modifications, le Conseil de Surveillance du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, sis 1 rue Cabanis - 75014 Paris, est composé des membres, ayant voix délibérative, suivants:

1° au titre de représentants des collectivités territoriales :

Pour les établissements publics de santé de ressort départemental :

- Madame Anne SOUYRIS, représentante de la Maire de Paris
- Madame Aline BESSIS et Monsieur Eric PLIEZ, représentants d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre du ressort de l'établissement (Métropole du Grand Paris) ;
- Madame Carine PETIT et Monsieur Éric LEJOINDRE, représentants du Conseil de Paris en formation de Conseil départemental ;

2° au titre de représentants du personnel médical et non médical :

- Madame Cécile BERGOT, représentante de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Professeur Martine GAVARET et Madame le Docteur Marina LITINETSKALA, représentantes de la Commission Médicale d'Etablissement;
- Madame Christine HADJI-OUARI et Monsieur Christophe FREYCHET, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives ;

3° au titre des personnalités qualifiées :

- Monsieur le Docteur Serge BLISKO et Madame Cynthia FLEURY-PERKINS, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Claude FINKELSTEIN (Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie), Madame Marie-Jeanne RICHARD (Présidente de l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et Madame Maguy BEAU (Première Vice-Présidente du Conseil de la CPAM de Paris), personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Paris, dont au moins deux sont représentants des usagers ;

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 19 mars 2021

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
La Directrice de la Délégation
départementale de Paris

SIGNE

Marie-Noëlle VILLEDIEU

